

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Novembre 2021
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

REFERENTIEL INTERNE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

EAP 1

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Novembre 2021
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
Opérateur des activités physiques EAP 1		

Ce référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation a pour finalité la description des modalités d'organisation et d'évaluation de la formation des opérateurs des activités sportives. C'est le document de référence en matière d'organisation pédagogique et d'évaluation.

I – MODALITES D'ORGANISATION

I-1– Cadre des activités de l'EAP 1

L'opérateur des activités physiques des sapeurs-pompiers a pour mission de mettre en œuvre le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation préétablie, d'animer les séances d'activité physique en binôme avec la hiérarchie et d'assister l'éducateur dans le suivi de la condition physique des sapeurs-pompiers.

I-2– Missions du cadre d'emploi

Ce RIOFE reprend les compétences du Référentiel des activités et des compétences (RAC) encadrement des activités physiques (EAP) issu de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

L'organisation de ce parcours est conçue par les équipes pédagogiques constituées de concepteurs et de formateurs-accompagnateurs. Cependant, il est convenu que les équipes pédagogiques en charge de la formation des EAP 1 doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises. Ce diagnostic de compétences peut être réalisé en amont ou le premier jour de l'action de formation.

Les équipes pédagogiques doivent créer des parcours personnalisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques tout en privilégiant les mises en situations professionnelles.

Les missions de l'EAP1 se déclinent en quatre activités principales :

1. Anime les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité prédéterminées,
2. Gère la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés,
3. Rend compte régulièrement à l'éducateur et à sa hiérarchie à partir du premier niveau d'analyse de la mise en œuvre du programme,
4. Assiste l'éducateur dans l'évaluation de la condition physique des SP.

Outre les connaissances théoriques et techniques acquises au cours de la formation, l'EAP1 doit développer les qualités humaines suivantes : esprit de cohésion, rigueur, dynamisme, efficacité.

I-3– Conditions d'accès à la formation

Les sapeurs-pompiers accèdent à la formation en fonction des prérequis suivants :

- Être titulaire pour les SPP et avoir terminé sa période probatoire pour les SPV,
- Être apte pour toutes les missions opérationnelles,
- Avoir atteint le niveau standard aux indicateurs de la condition physique (ICP).

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Novembre 2021
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

I-4- Conditions d'exercice

L'opérateur des activités physiques doit :

- Etre titulaire du diplôme EAP1,
- Suivre les formations de maintien et de perfectionnement des acquis,
- Etre inscrit sur la liste d'aptitude annuelle.

I-5- Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation.

L'action de formation se déroule sous la responsabilité d'un coordinateur de stage, qualifié formateur accompagnateur d'un niveau de responsabilité au moins équivalent à éducateur des activités physiques (EAP2).

Les périodes en présentiel sont encadrées par le coordinateur de stage désigné. Il peut solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

L'équipe pédagogique est composée de la manière suivante :

	Opérateur en encadrement des activités physiques
	12 stagiaires maximum
Coordinateur de stage	EAP 2 qualifié FOR ACC
Formateurs	3 EAP 2 dont le coordinateur de stage
Formateurs spécialistes	SSSM, ingénieur sécurité santé au travail
Assistant	SP de garde
Evaluateur	Formateurs de la session

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Novembre 2021
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

I-6– Durée et déroulé pédagogique

Le parcours de formation débute dès que l'apprenant a reçu sa convocation et ses liens de connexion FOAD.

Le parcours de professionnalisation est construit sur la base de 40 heures de formation comprenant :

- Une FOAD d'une durée estimée à 4h
- Une évaluation diagnostique de 4h réalisée lors d'une ou plusieurs animations de séances avec un public sapeur-pompier ou non
- 4 jours en présentiel

Le volume horaire total est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

Durant la formation en présentiel, les mises en situations professionnelles (MSP) représentent à minima 50% du temps de formation.

Les MSP sont construites de façon à assembler les éléments de compétences permettant de tenir l'emploi. Les autres temps sont consacrés à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP) :

- Cours en présentiels, dématérialisés, plateforme formation...
- Travaux en sous-groupes
- Recherches et/ou travaux personnels
- Temps d'échanges en entretien individuel ou collectif, réflexion personnelle, autoévaluation ...

I-7– Public

Les candidats pourront s'inscrire sur les sessions de formation proposées via le « libre-service stagiaire » de GEEF en exprimant, si nécessaire, un besoin spécifique lié à une difficulté d'apprentissage.

L'effectif est de 12 apprenants maximum.

La formation peut être annulée si le nombre d'apprenants ne permet pas un déroulé pédagogique cohérent.

I-8– Moyens logistiques

Les moyens logistiques sont à définir par le coordinateur de stage en lien avec son équipe pédagogique selon les domaines d'activité travaillés.

I-9– Lieux de formation

Les lieux de formation sont à définir par le coordinateur de stage en lien avec son équipe pédagogique selon les domaines d'activité travaillés.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Novembre 2021
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

I-10– Programme pédagogique

Le programme pédagogique est construit par l'équipe pédagogique en lien avec le bureau de la formation en prenant en compte l'ingénierie pédagogique pour adultes et les besoins des apprenants.

Demi-journée FOAD	Demi-journée évaluation diagnostique	J1 Présentiel	J2 Présentiel	J3 Présentiel	J4 Présentiel
Analyse de la pratique Pourquoi réaliser les ICP Les grands principes de l'animation de séance	animations de séances avec un public sapeur-pompier ou non	Organisation de l'AP Compréhension de l'emploi Programme de santé et de prévention Interaction interservices Structuration type d'une séance Matériels Principes d'animation, les attentes, MSP et APP dans l'AP	Les indicateurs de la condition physique Mises en situations des ICP Protocoles Notes techniques Modes d'évaluation de la condition physique Saisie et suivi des ICP	Mises en situations pratiques et découvertes d'AP (ex : pilate, stretching...) Risques liés à une mauvaise pratique	Mises en situations pratiques et découvertes d'AP (ex : pilate, stretching...) et évaluation formative Bilan de séance, suivi et rapport annuel



Possibilité d'une inter session après le jour 2

I-11– Les compétences de l'EAP1

Les blocs de compétences sont issus du référentiel des activités et des compétences « encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers ».

Activité relative à la conduite d'une séance d'activité physique et la mise en œuvre des ICP	
Blocs de compétences	Compétences associées
Animer une séance	Animer les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité prédéterminées
	Gérer la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés
Mettre en œuvre les ICP	Installer le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers
	Veiller au respect des protocoles de réalisation

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Novembre 2021
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
Opérateur des activités physiques EAP 1		

II – EVALUATION DE LA FORMATION

La formation EAP1 est dite **certificative**. A ce titre, la finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel national d'évaluation et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

II-1– Modalités d'évaluation :

La mesure des compétences se réalise lors du parcours de formation décrit au paragraphe I.

Les indicateurs portent sur:

- La qualité de la réponse: exactitude, précision, rigueur, ...
- Le process utilisé pour y répondre: **habileté**, adéquation, adaptation, ...
- Les normes applicables : **connaissances**, respect, conformité, ...
- Le comportement: **attitudes**, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...

Les fiches d'activité des différentes compétences sont détaillées en annexe 1.

II-2– Le portefeuille de compétences (annexe 2)

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur le portefeuille de compétences de l'apprenant. Le portefeuille de compétences doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par l'apprenant lors des périodes en présentiel.

A l'issue de la formation, les portes-feuilles de compétences de l'ensemble des apprenants doivent être transmis au bureau de la formation via le logiciel GEEF pour analyse et délivrance des diplômes.

II-3– Natures et critères d'évaluation

Les évaluations liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Novembre 2021
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Opérateur des activités physiques EAP 1	

II-4– Types d'évaluation

Quatre types d'évaluations sont présents dans la formation des équipiers SPP:

Types d'évaluations	Objectifs de l'évaluation	Impacts de l'évaluation
Evaluation diagnostique	Acte pédagogique de mesure réalisé en amont ou au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l'apprenant.	<ul style="list-style-type: none"> - Valider des compétences déjà acquises. - Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic.
Autoévaluation accompagnée	Acte pédagogique de mesure réalisé par l'apprenant accompagné par un membre de l'équipe pédagogique en cours de formation destiné à : <ul style="list-style-type: none"> - Faire matérialiser et à faire prendre conscience à l'apprenant de son niveau de compétences - Développer la capacité de l'apprenant à activer et à articuler ses ressources - Confirmer ou pas l'atteinte du niveau requis 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher chez l'apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés. - Développer la réflexivité. - Faire tracer via l'équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés. - Proposer en coopération avec l'apprenant un plan d'actions adapté favorisant le développement des compétences.
Evaluation Formative critériée	Acte pédagogique de mesure réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyse le niveau des apprenants Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations. Créer le plan de développement continu des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'acquisitions de compétences et/ou des blocs de compétences. - Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l'évaluation formative critériée. - Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l'acquisition des compétences. - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le diplôme. - Assurer la traçabilité des évaluations réalisées tout au long du parcours de formation.
Evaluation sommative et certificative	Phase de synthèse des évaluations citées ci-dessus.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de valider ou pas la certification.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Novembre 2021
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

II-5– Délivrance du diplôme

La certification est un acte administratif délivré par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint. La composition de cette commission est définie dans les RAC correspondants.

La délivrance du diplôme est assurée par le directeur du SDIS de la Loire, après délibération de la commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique via les portes-feuilles de compétence des apprenants.

Les compétences sont soumises à pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ».

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

Une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les blocs de compétences validés restent acquis.

Un **plan de développement continu des compétences (annexe 3)** intégré dans le livret individuel de suivi pédagogique sera remis à l'apprenant pour son chef de centre. Il a pour objectif de dégager des axes d'amélioration de compétences tel que constaté en fin de formation. Ce document peut être un des outils en lien avec l'entretien professionnel de l'agent.

II-6– Gestion des échecs

Les apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront réaliser deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage EAP1 ou d'un rattrapage organisé par le bureau de la formation dans un délai d'un an.

Avant cela ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences manquantes.

En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Novembre 2021
	Opérateur des activités physiques EAP 1	Mise à jour :

II-7- Dispense de formation

La dispense de formation a pour objectif de prendre en compte des compétences ou des expériences déjà acquises en vue d'obtenir le diplôme d'opérateur des activités physiques (EAP 1).

A ce titre, l'agent dispose d'un livret de demande de dispense de formation (annexe 4) qu'il devra compléter. Cette demande sera présentée à une commission de dispense dont la composition est définie dans chaque RNAC ou GNR. Cette commission statue sur l'acquisition de compétences liées aux activités et emplois, au regard des titres ou expériences déjà acquises.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Contrôleur général Alain MAILHÉ

